**ET**

***Association Burundaise pour la Protection des Droits Humains et des Personnes Détenues, « APRODH »***



*RAPPORT DE JUILLET 2024*

***SIGLES ET ABREVIATIONS***

|  |  |
| --- | --- |
| APRODH | : Association pour la Protection des Droits Humains et des Personnes Détenues |
| B | : Blessé |
| CDS | : Centre de Santé |
| CEPI | : Commission Electorale Provinciale Indépendante |
| CMCL | : Centre des Mineurs en Conflit avec la Loi |
| CNDD-FDD | : Conseil National pour la Défense de la Démocratie-Front pour la Défense de la Démocratie |
| CNI | : Carte Nationale d’Identité |
| CNL | : Congrès National pour la Liberté |
| COOPEC | : Coopérative d’Epargne et de Crédit |
| CRC | : Centre Récréatif Communautaire |
| ECOFO | : Ecole Fondamentale |
| FARDC | : Forces Armées de la République Démocratique du Congo |
| FE | : Femme |
| FI | : Fille |
| FBU | : Franc Burundais |
| G | : Garçon |
| H | : Homme |
| MSD | : Mouvement pour la Solidarité et le Développement |
| NI | : Non Identifié |
| OMS | : Organisation Mondiale de la Santé |
| ONELOP | : Observatoire National des Elections et des Organisations pour le Progrès |
| OPJ | : Officier de Police Judiciaire |
| PTF | : Partenaires Techniques et Financiers |
| RDC | : République Démocratique du Congo |
| RN | : Route Nationale |
| SNR | : Service National de Renseignement |
| T | : Tué |
| TGI | : Tribunal de Grande Instance |
| TR | : Transversale |
| UPRONA | : Union pour le Progrès National |
| VSBG | : Violence Sexuelle et Basée sur le Genre |

***I. INTRODUCTION***

Le présent rapport met en exergue les différentes violations des droits humains commises dans différentes localités du Burundi au cours du mois de juillet 2024 mais sans être exhaustif car certains cas de violations des droits humains sont commis dans la clandestinité totale et échappent à l’attention des observateurs des droits humains.

Le rapport commence par une analyse contextuelle de la situation sécuritaire, politique, judiciaire et sociale car une telle approche permet de faire une bonne appréciation de la situation des droits humains dans le pays.

Ainsi, au niveau sécuritaire, les principaux facteurs de perturbation de la paix et la tranquillité de la population sont :

* Des abus commis par des jeunes Imbonerakure du parti CNDD-FDD qui tuent des personnes paisibles et sans défense, volent des biens et font des menaces et intimidations à l’endroit des personnes qui ne sont pas membres du parti CNDD-FDD ;
* Des arrestations arbitraires et menaces de mort à l’endroit des militants du parti CNL dans plusieurs localités du pays ;
* Une embuscade sur la RN12 en commune Buhiga dans la province de Karusi ;
* Un incendie de quatre maisons en commune et province de Bururi
* Des munitions et des effets militaires trouvés en commune Kabezi dans la province de Bujumbura rural.

Le domaine politique a été surtout caractérisé par :

* Des contributions forcées en commune et province de Ngozi ;
* La mise en place des membres des CEPI ;
* L’arrêt des activités à la suite de la visite du Secrétaire Général du parti CNDD-FDD en comme et province de Muyinga ;
* Un drapeau du parti CNDD-FDD brulé en commune Ntahangwa en Mairie de Bujumbura ;
* Des intimidations faites par les jeunes Imbonerakure en commune Nyanza-lac dans la province de Makamba.

Dans le domaine judiciaire, le rapport fait état des cas d’arrestations arbitraires suivis des détentions illégales, des cas de personnes enlevées et/ou portées disparues ainsi des cas de jugement de flagrance.

Dans le domaine social, la carence du carburant constitue une menace de l’économie du pays depuis plusieurs mois. A cela s’ajoute l’épidémie de la variole du singe qui menace la vie des Burundais.

En second lieu, ce rapport réserve une attention particulière aux cas d’atteintes au droit à la vie et à l’intégrité physique en termes de personnes tuées et de personnes blessées en faisant ressortir les catégories d’auteurs. Ces personnes tuées restent dominées par des cadavres retrouvés et sans identification des auteurs.

Troisièmement, les cas de VSBG en général et ceux de viol en particulier identifié ici et là dans tout le pays au cours du mois de juillet 2024 sont mis en exergue.

Quatrièmement, le rapport évoque les cas de torture, de traitements cruels, inhumains et dégradants qui ont été identifiés au cours du mois de juillet 2024.

Enfin, le rapport se termine par une conclusion et des quelques recommandations pour améliorer la situation des droits de l’homme au Burundi.

**II. DU CONTEXTE SECURITAIRE, POLITIQUE, JUDICIAIRE, SOCIAL**

***II.1. Du contexte sécuritaire***

Les facteurs de détérioration de la situation sécuritaire susmentionnés sont détaillés dans cette section. Il s’agit notamment de :

***1. Une embuscade sur la RN12 en commune Buhiga dans la province de Karusi***

Dans la nuit du 8 au 9 juillet 2024 vers 4 heures du matin, sur la RN12, au niveau de la colline Mwoya en commune Buhiga dans la province de Karusi, un groupe de quatre (4) personnes non identifiées, armées de couteaux, ont commis un vol après avoir tendu une embuscade au dénommé Ngendakumana, membre du parti CNDD-FDD âgé de 47 ans et conducteur d’un camion de type benne au moment où il s’apprêtait à livrer les matériaux de construction. Selon des sources sur place, Ngendakumana est tombé dans une embuscade de ces quatre malfaiteurs quand il se rendait sur le lieu où il gare son camion afin de commencer la livraison des matériaux de construction. Il a été tabassé et jeté dans un caniveau avant d’être dérobé d’une somme de 600.000 FBU qu’il avait reçu en guise de versement. Ngendakumana a été retrouvé dans ce caniveau par des passants vers 6 heures du matin et a été conduit à l’hôpital de Buhiga pour soins médicaux. Le lendemain, vers 21 heures, le dénommé Niyonkuru, mécanicien de vélos et membre du parti CNDD-FDD âgé de 33 ans résidant sur la colline Mwoya est également tombé dans l’embuscade de ces 4 malfaiteurs armés de couteaux mais non identifiés au même endroit. Ils lui ont volé une somme de 280.000 FBU et deux (2) téléphones portables.

***2. Une personne blessée en commune Buhiga dans la province de Karusi***

En date du 15 juillet 2024 vers 19 heures, sur la colline Karushinya en commune Buhiga de la province de Karusi, Jean Marie Gahungu, membre du parti CNDD-FDD âgé de 31 ans a été blessé par des personnes non identifiées. Il a été imputé de son bras droit à l’aide d’une machette. La population de cette colline est préoccupée par son comportement et le qualifie de danger public mais l’administration communale ne réagit pas pour prendre des mesures appropriées afin de protéger la population. Selon des sources locales, il est devenu un aliéné mental depuis 2021 après avoir tué sa mère et ses deux sœurs à l’aide d’une machette. Il a par la suite été arrêté et incarcéré à la prison de Gitega. Selon les mêmes sources, il a tué un détenu dans cette prison avant d’être transféré à l’hôpital psychiatrique de Kamenge communément appelé « Chez Legentil ». Il a été libéré par la mesure de grâce présidentielle de 2023. Les mêmes sources ont indiqué que Jean Marie a repris son comportement et a menacé des voisins en voulant les tuer. Les mêmes voisins pensent que ces malfaiteurs auraient l’intention de le tuer pour le mettre hors d’état de nuire lorsqu’ils lui ont coupé le bras.

***3. Un incendie de quatre maisons en commune et province de Bururi***

En date du 15 juillet 2024, sur la colline Rushemeza, commune et province de Bururi, 4 maisons ont été réduites en cendre et les biens qui s’y trouvaient y ont péri. Selon des sources sur place, l’une de ces maisons servait de commerce illicite du carburant. Selon les mêmes sources, Gilbert Niyonkuru, chef collinaire a été arrêté par la police pour des raisons d’enquête parce qu’il a été soupçonné de complicité dans ce commerce.

***4. Des munitions et des effets militaires trouvés en commune Kabezi dans la province de Bujumbura rural***

En date du 17 juillet 2024 vers 21 heures, sur la sous-colline Kigaramango de la colline Ramba en commune Kabezi dans la province Bujumbura rural, un enfant a aperçu un panier en plastique et par curiosité, il s’est approché pour voir le contenu. Il a vu des munitions et a vite appelé son père Berchmans surnommé Muhumure. Ce dernier a alerté l’administration à la base qui, à son tour, a appelé les policiers. Dans ce panier, il y’avait 5 chargeurs garnis d’un fusil de type FAL, 5 chargeurs vides de ce même fusil, 3 chargeurs de 30 cartouches garnis d’un fusil de type Kalachnikov AK47, 1 chargeur de 40 cartouches garni, 1 chargeur de 30 cartouches vide, 160 cartouches de AK47, 16 cartouches de FAL, 24 cartouches de FM, 2 grenades défensives, 2 trousses à grenades, un chargeur et des fils électriques. Ces objets ont été conservés au commissariat communal de police à Kabezi.

***5. Un nouveau-né abandonné en commune Bukeye dans la province de Muramvya***

En date du 18 juillet 2024, sur la colline Busekera en commune Bukeye de la province Muramvya, un nouveau-né a été retrouvé encore en vie dans un compostage. Selon des sources locales, Odette Nzoyikorera, mère célibataire âgée de 21 ans a accouché quand elle se trouvait seule à la maison. Elle a par la suite enveloppé le nouveau-né dans un pagne avant d’aller le jeter dans une fosse de composte. Vers 14 heures du même jour, sa mère a entendu des cris d’un bébé. Elle l’a récupéré puis elle a alerté les voisins et l’administration à la base et ils se sont mis à la recherche d’Odette. Ils l’ont retrouvée sur la colline voisine de Kigereka chez une amie où elle s’était cachée. Ils l’ont conduite au commissariat communal de la police de Bukeye et le lendemain, elle a été conduite à l’hôpital de Muramvya pour des soins médicaux du nouveau-né sous la surveillance d’une policière de la PJ de Muramvya.

***6. Un homme mort suicidé en commune Kiganda dans la province de Muramvya***

En date du 24 juillet 2024 vers 22 heures, sur la colline Musongati en commune Kiganda dans la province de Muramvya, Janvier Bizimana, un homme âgé de 46 ans s’est suicidé et il est mort sur-le-champ. Il s’est suicidé à l’aide d’une corde. Selon des sources sur place, il est rentré du bistrot où on vend des boissons locales appelé « Ku Kayaga » en état d’ébriété. Selon les mêmes sources, il aurait bu beaucoup de vin fabriqué localement en province de Kayanza appelé « Sorora wine ». Après avoir réveillé sa femme pour lui ouvrir la porte, il lui a dit qu’il allait voir sa vache à l’étable. Sa femme a attendu son retour en vain et elle est allée le chercher. Elle l’a retrouvé mort et suspendu sur une poutre de l’étable.

***II.2. Du contexte politique***

***1. Des contributions forcées en commune et province de Ngozi***

La population de la colline Gasebeyi, zone Mivo en commune et province de Ngozi est contrainte de donner des rançons à des autorités collinaires et les membres du parti CNDD-FDD. Selon des sources sur place, toute personne âgée de 18 ans doit donner 2 Kg de haricots ou de maïs pour la construction de la nouvelle province de Butanyerera. De plus, toutes les femmes ont été obligées de donner aux responsables Bakenyererarugamba de la Ligue des Femmes du parti CNDD-FDD au pouvoir de cette colline une somme de 2.000 FBU. Selon les mêmes sources, ces femmes du parti CNDD-FDD ont promis à toutes les femmes de cette colline des crédits de 10.000.000.FBU par personne. Ces fonds collectés serviraient à la constitution d’un fonds de garantie pour ce crédit. Ces femmes se plaignent d’avoir attendu ces crédits depuis deux mois mais en vain. De plus, toute personne qui refuse de donner ces vivres et cette somme d’argent est privée de certains services publics et administratifs dans cette province.

***2. La mise en place des membres des CEPI***

Au mois de juillet 2024, la CENI a présenté 52 membres des CEPI des 5 nouvelles provinces du Burundi. Il a été constaté que ces membres des CEPI proviennent majoritairement du parti CNDD-FDD avec 18 membres officiellement reconnus dont 5 assurent la présidence. D’autres appartiennent aux partis fidèles au parti CNDD-FDD comme l’UPRONA avec 5 membres et les organisations satellites comme ONELOP, RADDEBU, RANAC, le nouveau CNL avec 5 membres ainsi que les confessions religieuses surtout des églises protestantes. Il a été observé que la CENI a mis en place ses représentants qui ont travaillé avec cette institution qui sont au nombre de 5. A signaler que l’Eglise Catholique n’a aucun représentant. Dans ces conditions, il est difficile d’affirmer que la crédibilité et la transparence de ces élections sera garantie.

***3. Arrêt des activités à la suite de la visite du Secrétaire Général du parti CNDD-FDD en comme et province de Muyinga***

En date du 22 et du 23 juillet 2024, au chef-lieu de la province de Muyinga, le séjour de Révérien Ndikuriyo, Secrétaire Général du parti CNDD-FDD, a empêché tout mouvement depuis la soirée de son arrivée jusqu’au lendemain dans l’avant-midi. Selon des sources sur place, aucune activité n’était permise dans ce centre-ville. Tout le monde avait été obligé de fermer les portes pour se rendre au stade Umuco pour écouter le discours du Secrétaire Général du parti CNDD-FDD. Selon les mêmes sources, il était question de la mobiliser la population en général et les jeunes Imbonerakure du parti CNDD-FDD en particulier à la participation massive au processus électoral en cours de préparation et à la contribution à la fête de la solidarité locale prévue en date du 02 août 2024.

***4. Un drapeau du parti CNDD-FDD brulé en commune Ntahangwa en Mairie de Bujumbura***

En date du 24 juillet 2024, en zone Buterere de la commune Ntahangwa en Mairie de Bujumbura, des individus non identifiés ont brûlé le drapeau du parti CNDD-FDD. Selon des sources sur place, la zone Buterere compte beaucoup de permanences du parti CNDD-FDD. Celle qui a été attaquée se trouve à la 2ème avenue de ladite zone. Le lendemain, les jeunes Imbonerakure du parti CNDD-FDD ont circulé dans les quartiers de cette zone et surtout aux permanences dudit parti.

***5. Des intimidations faites par les jeunes Imbonerakure en commune Nyanza-lac dans la province de Makamba***

En date du 28 juillet 2024 vers 5 heures, en commune Nyanza-lac dans la province de Makamba, un groupe d’environ 40 jeunes Imbonerakure a réveillé la population de la colline Bukeye et Kabondo par des slogans de démonstration de forces en rendant hommage à leur parti le CNDD-FDD ainsi que le président Evariste Ndayishimiye. Ils ont diabolisé d’autres partis politiques comme l’UPRONA et le CNL. Ils circulaient, couraient dans les rues en chantant des slogans de menace verbale. La population a été traumatisée par ces comportements qui se manifestent surtout en début des échéances électorales.

***II.3. Du contexte judiciaire***

Au cours mois de juillet 2024, le nombre de personnes arrêtées arbitrairement et détenues illégalement par les jeunes Imbonerakure, les agents du SNR et les administratifs n’a cessé d’augmenter du jour le jour selon les témoignages de la population. Mais, du fait que ces personnes sont souvent arrêtées d’une façon clandestine et placées en détention dans des endroits non officiellement reconnus par la loi, quelques cas seulement ont pu être identifiés par les observateurs des droits humains.

Dans cette partie, le rapport met aussi en évidence les cas de personnes enlevées et/ou portées disparues.

***II.3.1. Des personnes arrêtées arbitrairement par les jeunes Imbonerakure, les agents du SNR et les administratifs.***

Plusieurs cas d’arrestations arbitraires et de détentions illégales ont été enregistrés par les observateurs des droits humains au cours du mois de juillet 2024. Il s’agit de :

***1. Trente personnes arrêtées en commune et province de Rumonge***

En date du 3 juillet 2024 vers 5 heures du matin, la police du commissariat communal de Rumonge a fait une fouille perquisition dans le quartier de Birimba et 30 personnes dont 2 mineurs ont été arrêtées et conduites au cachot du commissariat de police de Rumonge. Selon les sources sur place, certains étaient accusés de faire partie du groupe de bandits tandis que d’autres n’avaient pas de cartes d’identité.

***2. Un journaliste arrêté et libéré après deux jours de détention en commune Bweru dans la province de Ruyigi***

En date du 13 juillet 2024, Pantaléon Ntakarutimana, correspondant de la radio culture et magazine Jimbere en province de Ruyigi a été arrêté et détenu au cachot de la police en commune Bweru, puis relaxé en date du 15 juillet 2024 vers 11 heures. Ce journaliste a été arrêté sur l’injonction de Diane Nibitanga, Administrateur de la commune Bweru alors qu’il était à la recherche des informations concernant un corps sans vie qui se trouvait dans le véhicule de cet administrateur. Selon des sources sur place, le véhicule de l’administrateur transportait un corps sans vie d’une personne morte après avoir été cognée par un véhicule appartenant à un privé non identifié. Cet administrateur était à la recherche d’une chambre froide à la morgue de l’hôpital de Bweru mais la famille de la victime s’était opposée à cette demande car pour elle, c’était une façon de cacher l’auteur de cet incident et/ou le propriétaire de ce véhicule. Selon les mêmes sources, Pantaléon a été arrêté alors qu’il avait montré tous les documents lui donnant l’autorisation d’exercer le métier de journaliste. La victime a indiqué que même si elle a été relaxée, ses téléphones portables ont été confisqués par l’autorité communale.

***3. Cinq membres du parti CNL et un membre du parti CNDD-FDD arrêtés en commune Kayogoro dans la province de Makamba***

En date du 12 juillet 2024, sur la colline Sampeke en commune Kayogoro dans la province de Makamba, Hélène Ndayikeza, membre de la ligue des femmes, Elias Minani, Salvator Ndagusaba alias Kuvunagura, Pascasie Nintunze et le prénommé Clovis, tous membres du parti CNL aile d’Agathon Rwasa, ont été arrêtés par le commissaire de la police en collaboration avec Simon Pierre Nyabenda, administrateur de la commune Kayogoro. Selon des sources sur place, ils ont été accusés de travailler avec des usagers des grigris en provenance de la Tanzanie alors qu’Isaie Sakubu, chef de colline Sampeke et le prénommé Fabien responsable des renseignements en zone Bigina et membre du parti CNDD-FDD qui faisaient partie des gens qui ont commandé cette équipe pour retirer des grigris dans les ménages suspectés n’ont pas été inquiétés. Ils ont été incarcérés au cachot du commissariat communal à Kayogoro puis tranférés au parquet de Makamba à l’exception d’Hélène qui a été libérée.

***4. Deux personnes arrêtées en commune et province Makamba***

En date du 15 juillet 2024, Grégoire Ndayegamiye et son épouse Spès Kwizera ont été arbitrairement arrêtés et détenus au cachot de la commune Makamba après avoir répondu à une convocation du procureur de Makamba en rapport avec un différend sur la paternité de leur petite fille Anny Gakiza. Selon de témoins, l’origine du conflit remonte en 2019 lorsque la fille de Grégoire et Spès est tombée enceinte à l’âge de 14 ans. La jeune fille a affirmé que l’auteur de la grossesse était un jeune homme en cours de scolarité mais que ce jeune a nié toute relation avec elle. Après accouchement, les parents de la jeune fille ont décidé de faire enregistrer cet enfant à leurs noms afin que leur fille puisse continuer ses études. Cependant, à l’âge de 3 ans, la famille du père biologique a commencé à réclamer cet enfant et aurait même intenté une action en reconnaissance de paternité à l’insu de Grégoire et son épouse.

***II.3.2. Des personnes enlevées et/ou portées disparues***

***1. Deux personnes portées disparues en commune Bukinanyana dans la province de Cibitoke***

Dans la nuit du 23 au 24 juillet 2024, sur la colline Nderama en commune Bukinanyana dans la province de Cibitoke, Thaddée Mukeshimana et le dénommé Karikwanka ont été portées disparues en plein forêt de la Kibira après une embuscade tendue par un groupe armé contre les bouchers Charles Kankanaguzwa, Fabrice Mutabazi et Thomas Bagirumwuka en provenance du Rwanda et accompagnés par un militaire de la FDNB où ils ont tous été tués.

***2. Une personne enlevée en commune et province Ngozi***

En date du 10 juillet 2024 vers 19 heures, au cabaret « Chez Prosper » sis au chef-lieu de la commune et province Ngozi, Prosper Nsabimana a été arrêté par des jeunes Imbonerakure dont le prénommé Jonas alias Cokumpa, responsable des jeunes Imbonerakure sur la colline Muremera et embarqué dans un véhicule double cabine aux vitres teintées appartenant à Jean Bosco Ndayishimiye, responsable des jeunes Imbonerakure dans la nouvelle province de Butanyerera. Selon des témoins, un client de ce cabaret a demandé à la servante qui est la fille de la victime de lui donner le numéro de téléphone de son patron et c’est à ce moment que Prosper Nsabimana a été enlevé. La fille qui est venue demander le motif de l’enlèvement de son père a été tabassée. La famille a cherché Prosper dans tous les cachots mais en vain et n’a cessé de s’inquiéter sur sa sécurité.

***3. Un membre du parti CNDD-FDD enlevé en commune Mabayi dans la province de Cibitoke***

En date du 18 juillet 2024, Isidore Sibomana, infirmier titulaire du CDS Nyarusebeyi âgé d’une quarantaine d’années et membre du parti CNDD-FDD de la colline Muhungu, zone Butahana en commune Mabayi dans la province de Cibitoke a été enlevé par des personnes inconnues qui étaient à bord d’une voiture de marque Toyota et de type TI à vitres teintées et sans plaques. Selon des sources sur place, son arrestation a eu lieu près de la COOPEC Cibitoke, et non loin du bureau du procureur de la République dans cette province. Selon les mêmes sources, ni ses collègues de travail, ni les membres de sa famille, personne n’a été informée du lieu de destination. Isidore était membre du comité provincial du parti MSD avant de s’exiler au Rwanda en 2016. A son retour de l’exil en 2017, il a adhéré au parti CNDD-FDD.

***Bref et sans être exhaustif, au moins 38 personnes ont été arrêtées arbitrairement et détenues illégalement et 4 autres ont été enlevées et/ou portées disparues au cours du mois de Juillet 2024.***

***II.4. DU CONTEXTE SOCIAL***

***1. La carence du carburant au Burundi, un danger pour l’économie du pays***

Au cours du mois de juillet 2024, la carence du carburant a continué comme au cours des mois précédents. Cette pénurie du carburant a eu des répercutions notoires sur plusieurs aspects de la vie du pays notamment les transports et les coûts des produits commerciaux. Ainsi cette pénurie a ajouté le drame au drame en ce qui concerne la chute de l’économie du pays. En effet, les prix de tous les produits agricoles et commerciaux ont grimpé d’une façon exponentielle alors que le pouvoir d’achat de la population burundaise n’a fait que dégringoler.

2. ***L’épidémie de la variole du singe au Burundi***

En date du 29 juillet 2024, le Ministre de la Santé Publique et de la Lutte contre le Sida a, dans un communiqué de presse, annoncé la présence de l’épidémie de la variole du singe au Burundi. Selon les autorités sanitaires burundaises, les symptômes de cette maladie sont notamment une fièvre, des maux de tête et au dos, une toux, des abcès au niveau de la gorge, des douleurs articulaires et une éruption cutanée ainsi qu’un gonflement des ganglions. Cette maladie est contagieuse et mortelle. Selon le porte-parole du Ministère de la Santé Publique et de la Lutte contre le Sida, 22 cas étaient déjà enregistrés jusqu’au 1er août 2024. Une personne présentant des symptômes similaires à celle de la variole du singe est morte en date du 7 juillet 2024, en province Bururi.

Pour aider la population à se prévenir contre cette épidémie, ledit ministère a publié des mesures à suivre notamment le lavage régulier des mains à l’eau et au savon ou avec des désinfectants à base d’alcool, éviter le contact avec des personnes présentant des signes de cette maladie.

L’OMS a confirmé la présence de cette épidémie au Burundi et en RDC. Ainsi, face à la présence et à la gravité de cette maladie au niveau régional, en date du 29 juillet 2024, le Secrétariat de la Communauté d’Afrique de l’Est a appelé tous les Etats membres à sensibiliser leurs citoyens sur la façon de se protéger et de prévenir la propagation de cette épidémie.

***III. DES ATTEINTES AU DROIT A LA VIE ET A L’INTEGRITE PHYSIQUE DE L’HOMME***

***III.1. Présentation générale***

Cette partie traite des cas d’atteinte au droit à la vie et à l’intégrité physique en termes de personnes tuées et blessées. En effet, au cours du mois de juillet 2024, des cas de personnes tuées n’ont cessé de se multiplier et cela, avec une allure très inquiétante. Ainsi, tout au long de ce mois, des vies humaines ont disparu sans que des enquêtes soient menées en vue d’identifier les auteurs des crimes afin qu’ils soient traduits en justice et punies conformément à la loi.

Les cas de personnes tuées sont dominés par des cadavres retrouvés dans des lieux diversifiés, lesquels cas sont surtout attribués par la population, aux jeunes Imbonerakure et aux agents du SNR. D’après la population, ces personnes sont tuées et les cadavres sont transportées pour être jetés loin des lieux où ils peuvent être identifiés et cela, pour brouiller les enquêtes si jamais, elles peuvent avoir lieu.

***Ci-après les quelques cas qui ont été identifiés :***

***1. Une personne tuée en commune Buganda dans la province de Cibitoke***

En date du 2 juillet 2024, sur la colline Nyamitanga de la commune Buganda dans la province de Cibitoke, Samson Ntunzwenumuryango a été tué au moment où il rentrait du marché de Nyamitanga. Selon une source, les malfaiteurs l’ont volé 100.000 FBU. Un suspect a été arrêté dans le cadre d’une enquête judiciaire.

***2. Deux personnes tuées en commune Isare dans la province de Bujumbura rural***

En date du 2 juillet 2024 vers 21 heures, sur la colline Kibuye en commune Isare dans la province de Bujumbura rural, Dionise Mbonabirama, membre du parti CNL âgé de 78 ans, a été tué à l’aide d’un gourdin par son fils Ezéchiel Ndagijimana âgé de 39 ans, lui aussi membre du parti CNL. Selon des sources sur place, les conflits fonciers sont à la base de ce meurtre. Ezéchiel a, par après, été tué à l’aide des gourdins après être arrêté par des jeunes Imbonerakure dont les prénommés Jean Marie et Claude.

***3. Un corps sans vie retrouvé en commune Butezi dans la province de Ruyigi***

En date du 3 juillet 2024, en commune Butezi de la province de Ruyigi, un corps sans vie de Jean Berchmans Nzikoruriho, natif de la sous-colline Kireka, colline Gashurushuru de la même commune, et gardien du parc de la Ruvubu a été retrouvé flottant sur les eaux de la rivière Ruvubu. Selon des sources sur place, ce corps a été retrouvé vers 15 heures et présentait des blessures montrant qu’il a été tué à coups de machette. Avant de quitter son domicile, il avait dit à son épouse qu’il se rendait à Karusi pour un rendez-vous avec son ami qui lui avait promis des semences d’oignons. La victime n’est pas rentrée et sa femme a alerté les autorités administratives et ces dernières ont vite commencé la recherche de son époux. Les auteurs et les mobiles du crime n’ont pas été identifiés.

***4. Un corps sans vie retrouvé en commune Gihanga dans la province de Bubanza***

En date du 5 juillet 2024 vers 8 heures, au bord de la rivière Rusizi, sur la colline Kagwema en commune Gihanga dans la province de Bubanza, un corps sans vie de Pascal Nzisabira âgé de 22 ans a été retrouvé dans un champs de papyrus en état de décomposition. Selon des sources sur place, Pascal avait dit à ses parents qu’il allait se baigner dans la rivière Rusizi mais il n’est pas rentré. Le corps du défunt a été enterré sur le même lieu de la découverte macabre par les volontaires de la Croix Rouge en présence de sa famille.

***5. Une personne tuée en commune Ntega dans la province de Kirundo***

En date du 5 juillet 2024 vers 22 heures, sur la colline Gisitwe en commune Ntega dans la province de Kirundo, Jean Marie Miburo, membre du parti CNDD-FDD âgé de 40 ans a été tué poignardé par sa femme Florence Nsabimana, elle aussi membre du parti CNDD-FDD âgée de 37 ans. Selon des sources sur place, Florence a tué son époux par un coup de couteau dans le cœur et il est mort sur-le-champ. La femme a été arrêtée par le commissaire communal de police à Ntega et conduite au cachot. Au cours de l’interrogatoire, Florence a avoué les faits qui lui étaient reprochés. Cette dernière reprochait à son époux d’entretenir une concubine.

***6. Un jeune homme tué en commune et province de Rumonge***

Dans la nuit du 5 au 6 juillet 2024, sur la colline Gashasha de la zone Kigwena en commune et province de Rumonge, un jeune garçon de 15 ans surnommé Ajeyi a été tué décapité et sa mère blessée à coup de machette, dans une attaque à leur domicile pendant qu’ils s’endormaient. Selon une source, quatre suspects dont un adolescent de 17 ans ont été arrêtés pour des raisons d’enquête judiciaire.

***7. Une personne tuée en commune et province de Muyinga***

En date du 6 juillet 2024, sur la colline Kavumu en commune et province de Muyinga, un corps sans vie d’un homme non identifié a été retrouvé par des passants, flottant sur les eaux de la rivière Icizanye qui sépare le Burundi et la Tanzanie. Selon des sources sur place, la victime n’avait pas de pièce d’identité. Amédée Misago, administrateur de la commune Muyinga en compagnie avec les forces de sécurité s’est rendu sur les lieux pour faire le constat. Le corps sans vie a été conduit à la morgue de l’hôpital de Muyinga en attendant son enterrement.

***8. Un corps sans vie retrouvé en commune Rugombo dans la province de Cibitoke***

Dans la matinée du 8 juillet 2024, sur la 2ème transversale de la colline Munyika I en commune Rugombo dans la province de Cibitoke, un corps sans vie et en état de décomposition d’une personne non identifiée a été retrouvé par des cultivateurs qui se rendaient dans leurs champs. Selon des habitants de cette localité, ce corps sans vie a été découvert dans un lieu d’intense circulation ; ce qui a laissé entendre que la personne aurait été tuée ailleurs et que son corps a été amené à cet endroit pour fausser les enquêtes. Selon les mêmes sources, des patrouilles nocturnes y sont régulièrement effectuées par des jeunes Imbonerakure et pour cause, les habitants de la localité ont exigé des enquêtes fouillées pour connaître les mobiles de ce crime.

***9. Une personne tuée en commune Rugombo dans la province de Cibitoke***

En date du 11 juillet 2024, tout près de la rivière Rusizi, sur la colline Mparambo II en commune Rugombo dans la province de Cibitoke, Richard Dusabe, trafiquant clandestin de l’or noir, a été tué et noyé par Mathias Ndinzemeshi, son passeur âgé de 25 ans. Le présumé auteur a été appréhendé par la police et conduit au commissariat de Cibitoke. Selon des sources sur place, ce trafiquant se rendait en RDC pour s’approvisionner en or noir. Il a été noyé dans la rivière Rusizi après avoir été dépouillé de tous ses biens, y compris une somme d’argent qu’il avait sur lui. La famille du défunt a failli se faire justice n’eût-été l’intervention rapide de la police.

***10. Deux corps sans vie de femmes retrouvées en commune Buganda dans la province de Cibitoke***

En date du 12 juillet 2024, sur la TR3 de la zone Ndava en commune Buganda dans la province de Cibitoke, des corps sans vie de deux (2) femmes non identifiées ont été retrouvées en état de décomposition tout près de la rivière Kagunuzi. Selon une source sur place, l’administrateur communal de Buganda a ordonné leur inhumation directement sans aucune enquête pour identifier les victimes, les auteurs et les mobiles de ce double crime. Cette autorité a expliqué que cet enterrement hâtif a été décidé dans le but de protéger la population contre d’éventuelles maladies.

***11. Un membre du parti politique UPRONA tué en commune Bugabira dans la province de Kirundo***

En date du 12 juillet 2024, sur la position des policiers se trouvant en zone Kiyonza en commune Bugabira dans la province de Kirundo, le dénommé Ntibatinya, membre du parti UPRONA âgé de 31 ans, a été retrouvé mort, suspendu sur un arbre de la charpente de la salle de 4m de hauteur par le chef de colline et les membres de sa famille après avoir été alertés par les policiers qui l’avaient arrêté. Les sources sur place indiquent que la veille de l’incident, Ntibatinya est allé acheter de la cigarette dans un kiosque et il a allumé sa cigarette à l’intérieur et il y’avait des policiers entrain de partager un verre de bière. Ces derniers l’ont accusé de fumer en public. Au même moment, des querelles entre ces policiers et Ntibatinya ont commencé. Ce dernier a été arrêté et mis au cachot de la zone Kiyonza avant d’être conduit dans une salle se trouvant à leur poste. La famille a refusé de prendre le corps sans vie de la victime en exigeant que le commissaire provincial arrive sur les lieux. Ce dernier a alors ordonné de conduire ce corps soit à la morgue, soit au cimetière pour l’enterrement. Les bagarres ont repris car la famille réclamait que des examens soient faits pour avoir la lumière sur la cause de ce décès. La dépouille mortelle a finalement été conduite à la morgue en attendant les examens et leurs résultats. Un policier dénommé Bukuru a alors été arrêté par le commissaire provincial pour des raisons d’enquête judiciaire.

***12. Cinq corps sans vie retrouvés en commune Buganda dans la province de Cibitoke***

En date du 12 juillet 2024, sur la 3ème transversale de la zone Ndava en commune Buganda dans la province de Cibitoke, deux corps sans vie non identifiés et en état de décomposition ont été retrouvés tout près de la rivière Kagunuzi passant dans cette localité. En date du 16 juillet 2024, un corps sans vie ligoté et en étant de décomposition d’un homme a été retrouvé sur la colline Ruhagarika, zone Gasenyi de la même commune à environ 800m de la rivière Rusizi faisant frontière entre le Burundi et la RDC. Le même jour, deux corps sans vie d’hommes non identifiés ont été retrouvés à la 7ème transversale de la même zone et même commune. Tous ces corps sans vie ont été enterrés par des jeunes Imbonerakure, sur l’ordre de l’administration communale, sans enquête pour identifier les auteurs. L’administrateur de la commune Buganda a annoncé que ces enterrements hâtifs ont été dictés par le souci de protéger la population contre des éventuelles épidémies.

***13. Une femme tuée et un homme blessé en commune Rugombo dans la province de Cibitoke***

Dans la matinée du 15 juillet 2024, sur la Tr 11 de la colline Rusiga en commune Rugombo dans la province de Cibitoke, Jeannette Ndayisenga, membre du parti CNDD-FDD âgée de 45 ans résidant sur la TR10 de la colline Rusiga, a été tuée par des personnes non identifiées alors qu’il gardait son champ de manioc. Au même moment, Prime Manimpa, son époux lui aussi membre du parti CNDD-FDD âgé de 50 ans a été blessé à coups de machette. Selon des sources sur place, le corps sans vie de Jeannette et celui de son époux agonisant ont été retrouvés vers 9 heures par des cultivateurs qui se rendaient dans leurs champs. Les mêmes sources ont indiqué que ce couple avait passé la nuit dans leur champ pour veiller sur le manioc de peur d’être spolié de leur terre et de voir leur manioc volé. Le Gouverneur de la province de Cibitoke a indiqué que les enquêtes avaient déjà démarré pour identifier les auteurs.

***14. Un corps sans vie retrouvé en commune et province de Gitega***

En date du 15 juillet 2024 vers 7 heures, au quartier Yoba en commune et province de Gitega, un corps sans vie de Fabrice Nimpagaritse âgé de 22 ans, originaire de la colline Mwurire en commune Bugendana dans la province de Gitega a été retrouvé à Kuwankana dans ledit quartier. Selon des sources sur place, Fabrice était employé dans une boutique appartenant à Boneventure Habonimana alias Mwarabu. Les mêmes sources indiquent qu’il y avait des conflits entre eux liés à un montant d’un million que Fabrice n’a pas pu justifier lors de son contrôle. Son cadavre a été retrouvé devant le portail du domicile de Bonaventure et avait une corde au niveau de la gorge. Les mêmes sources ont indiqué que Bonaventure a été arrêté et mis au cachot du commissariat provincial de police à Gitega pour des raisons d’enquête.

***15. Une fille morte en commune Ntega dans la province de Kirundo***

En date du 16 juillet 2024, sur la colline Kinyota en commune Ntega dans la province de Kirundo, Chantal Mukamana, élève à l’ECOFO Mugendo de la même commune âgée de 13 ans, est morte noyée dans une mare d’eau profonde lorsqu’elle était en train de planter du riz dans les marais. Selon des sources sur place, Chantal travaillait pour le compte de Michel Manirakiza. Le chef de colline, Boniface Sinzinkayo est arrivé sur le lieu et a déploré l’exploitation des enfants et sans accompagnement des adultes dans ces plantations de riz.

***16. Un corps sans vie retrouvé en commune Buganda dans la province de Cibitoke***

En date du 16 juillet 2024, sur la colline Ruhagarika en commune Buganda dans la province de Cibitoke, un corps sans vie et en état de décomposition d’un homme non identifié a été retrouvé par des passants. Selon des sources sur place, ce corps sans vie était ligoté les bras et les jambes. Selon les mêmes sources, cet homme aurait été tué ailleurs et son corps a été déposé à cet endroit puisque personne ne l’a reconnu.

***17. Une personne tuée en commune Nyanza-Lac dans la province de Makamba***

En date du 19 juillet 2024 vers 23 heures, sur la colline Mugerama en commune Nyanza-Lac dans la province de Makamba, Volko Ezéchiel, membre du parti CNDD-FDD, a été poignardé au niveau de la poitrine dans une embuscade tendue devant le portail de la clôture de son domicile. Ezéchiel venait de gagner le procès d’un conflit foncier qui l’opposait à ses frères en date du 18 juillet 2024. Selon des sources sur place, 3 présumés auteurs ont pris le large après le forfait et le lendemain de son assassinat, Laban Habonimana et Metusela Hakizimana, 2 frères de Velko, ont été arrêtés par la police pour des raisons d’enquête.

***18. Un corps sans vie retrouvé en commune Bugabira dans la province de Kirundo***

En date du 20 juillet 2024, sur la sous-colline Gasagara, colline Rubuga en commune Bugabira dans la province de Kirundo, un corps sans vie d’Oscar Mitakaro, membre du parti CNDD-FDD, natif et résidant sur la colline Kiri âgé de 56 ans a été retrouvé dans la forêt se trouvant sur cette sous colline par des enfants qui cherchaient du bois de chauffage. Selon des sources sur place, Oscar avait passé la journée du 19 juillet 2024 à Ruhehe dans une fête de mariage. Sa femme l’a attendu mais en vain. Selon les mêmes sources, Oscar était accusé d’être féticheur. Les mêmes sources ont indiqué qu’il y avait une liste de féticheurs qui avait été retrouvée en 2015, comme tract, dans la zone Kigoma de la commune Bugabira où le corps sans vie a été retrouvé et deux d’entre eux sont déjà morts de la même manière.

***19. Un corps sans vie retrouvé en commune Mabayi dans la province de Cibitoke***

Dans la nuit du 20 au 21 juillet 2024, Ferdinand Hatungimana alias Ndito, veilleur au Lycée communal Ruseseka en commune Mabayi dans la province de Cibitoke a été appelé par des personnes non identifiées qui lui disaient qu’un vol est en train d’être commis sur son lieu de travail. Il n’a pas hésité de sortir pour aller voir la situation réelle alors que ce n’était pas son jour de garde. Arrivé près de ladite école, des hommes en uniformes de la police nationale burundaise se trouvant à bord d’une voiture l’ont embarqué vers une destination inconnue. Le lendemain, le corps sans vie de Ferdinand Hatungimana a été retrouvé sur la sous-colline Nyarure de la colline Buhoro, dans la même commune. Ferdinand était membre du parti CNDD-FDD depuis deux ans. Il avait quitté le CNL en 2022. Deux personnes ont été arrêtées pour des raisons d’enquête.

***20. Une femme tuée en commune Bukinanyana dans la province de Cibitoke***

Dans la nuit du 20 au 21 juillet 2024 vers 23 heures, sur la colline Myave, zone Ndora en commune Bukinanyana dans la province de Cibitoke, Collette Nduwimana âgée de 69 ans a été tuée à coups de machette par des personnes non identifiées. Selon des voisins, ces malfaiteurs l’ont attaqué en pleine sommeil. Les voisins ont été alertés par des cris de détresse de dernières minutes mais il était trop tard. Selon les mêmes voisins, des conflits fonciers sont la cause de ce meurtre car la défunte venait de gagner un procès au TGI Cibitoke qui l’opposait à ses parentés. L’administrateur communal de Bukinanyana a indiqué que des enquêtes avaient déjà commencé pour identifier les auteurs.

***21. Une femme tuée en commune Gisagara dans la province de Cankuzo***

En date du 21 juillet 2024 vers 18 heures, sur la colline Gisoko, zone Camazi en commune Gisagara dans la province de Cankuzo, la dénommée Nzeyimana alias Bishara, membre du parti CNDD-FDD, originaire de la colline Muzire, dans la même zone et commune, a été tuée en cours de route lorsqu’elle se rendait chez Elodie Nsekankabo. Elle a été tuée par la population à coups de houe car elle était accusée d’avoir empoisonné Elodie, elle aussi membre du parti CNDD-FDD. Selon des sources sur place, Elodie, originaire de la colline Gisoko de la même zone et commune est morte quand elle rentrait du marché de Gasenyi et avait des douleurs au niveau du ventre. Les voisins d’Elodie ont indiqué, avant sa mort, qu’elle avait partagé la boisson avec Nzeyimana et que sa mort serait liée au poison qu’elle a consommé dans cette boisson. Selon les mêmes sources, Balthazar Gapera, chef de colline Gisoko et membre du parti CNDD-FDD, s’est précipité à la recherche de Nzeyimana pour l’exiger de guérir Elodie alors qu’elle était déjà morte. La population qui était avec ce chef de colline se s'est jetée sur Nzeyimana et l’a frappé jusqu’à mort. Le chef de colline et 4 jeunes Imbonerakure ont été arrêtés par la police et ont été conduits au cachot du commissariat communal pour des raisons d’enquête. Selon les mêmes sources, ce chef de colline a été relaxé en date du 24 juillet 2024.

***22. Trois personnes tuées en commune Gisuru dans la province de Ruyigi***

En date du 21 juillet 2024 vers 20 heures, sur la sous-colline Kididibizi, colline Kigamba en commune Gisuru dans la province de Ruyigi, Philibert Karimanzira, originaire de la colline Yogero de la commune Gisuru âgé de 18 ans, Serges Miburo, originaire de la colline Gitanga âgé de 31 ans, commune et province de Bubanza et le dénommé Siyawo, lui aussi originaire de Bubanza, ont été tués à coups de couteaux. Selon des témoins sur place, le mobile de ces meurtres est lié aux disputes entre le surnommé Kadogo, originaire de Bubanza et Philibert Karimanzira lorsque chacun voulait rentrer avec une fille dont le nom n’a pas été identifié. Par après, ce conflit a opposé des personnes qui exploitent de l’or et les jeunes natifs de la localité. Kadogo a finalement poignardé Philibert Karimanzira et il a directement pris le large. La famille du défunt s’est par la suite vengée en tuant 2 personnes à savoir Serges Miburo et Siyawo. Ce dernier avait été blessé et il a été directement évacué et il a rendu son âme juste après son arrivée à l’hôpital. Selon les mêmes témoins, deux présumés auteurs ont été arrêtés : Elias Conderereje de la colline Yogero en commune Gisuru âgé de 25 ans et Christophe Hatungimana de la colline Rutonde en commune Gisuru âgé de 26 ans. Gad Ninganza, administrateur communal de Gisuru et le prénommé Isaac, commissaire communal à Gisuru, se sont rendus sur le lieu du crime et l’OPJ a fait le constat. Selon l’OPJ, les enquêtes ont directement commencé pour identifier d’autres présumés auteurs.

***23. Un corps sans vie retrouvé en commune et province de Rumonge***

En date du 22 juillet 2024 le matin, au centre-ville de la province Rumonge, un corps sans vie de Venant Niyongabo âgé de 39 ans a été retrouvé dans un bar appelé CRC se trouvant dans le quartier Birimba de ce centre-ville. Le corps sans vie a été conduit à la morgue de l’hôpital Rumonge. Selon des sources sur place, deux femmes ont été arrêtées et conduites au cachot du commissariat de Rumonge pour des raisons d’enquête. Selon les mêmes sources, Venant avait été vu pour la dernière fois le soir du 21 juillet 2024. Il était en compagnie de deux femmes avec lesquelles il partageait un verre. En quittant le domicile, il avait dit à sa femme qu’il se rendait au marché pour acheter de la nourriture pour ses enfants.

***24. Une personnes tuée en commune Gihanga dans la province de Bubanza***

En date du 23 juillet 2024, au village V de la commune Gihanga en province de Bubanza, Bosco Bigirimana âgé de 24 ans a été tué à coups de couteau de cuisine par sa concubine Chantal Nzeyimana. Cette dernière a été arrêtée par la police pour des raisons d’enquête.

***25. Quatre personnes tuées dans la forêt de la Kibira en commune Bukinanyana dans la province de Cibitoke***

Dans la nuit du 23 au 24 juillet 2024, sur la colline Nderama en commune Bukianyana dans la province de Cibitoke, 3 bouchers ont été tués en pleine forêt de la Kibira. Il s’agit de : Charles Kankanaguzwa, Fabrice Mutabazi et Thomas Bagirumwaka. Ils étaient accompagnés par un soldat de la FDN. Ce dernier a, lui aussi, était tué et 2 autres bouchers Thaddée Mukeshimana et le dénommé Karikwanka ont été portés disparus. Selon les sources sur place, les victimes amenaient clandestinement 8 vaches en provenance du Rwanda, pour les vendre le lendemain au marché de Ndora se trouvant dans cette commune. Selon les sources sécuritaires, ces bouchers avaient l’habitude de traverser la Kibira pendant la nuit en allant au Rwanda à la recherche des vaches. Ils sont tombés dans une embuscade tendue par un groupe d’hommes armés parlant la langue Kinyarwanda basés dans cette forêt. Selon les mêmes sources sécuritaires, toutes les 8 vaches ont été récupérées par ce groupe armé. Les personnes tuées ont été toutes identifiées car elles étaient originaires de la commune Bukinanyana.

***26. Un jeune homme tué en commune Mwumba dans la province de Ngozi***

En date du 25 juillet 2024, sur la colline Gatsinda en commune Mwumba dans la province de Ngozi, Janvier Hakizimana âgé de 15 ans a été tué par le dénommé Vyansekeje âgé de 70 ans, membre du CNDD-FDD. Selon des sources sur place, le jeune était à la recherche des herbes pour le bétail dans la propriété foncière de Vyansekeje et il l’a battu à coups de bâtons. Le jeune homme est mort sur place. Le présumé auteur a été arrêté par la police et conduit au cachot de la police de Mwumba.

***27. Une femme tuée en commune Butaganzwa dans la province de Ruyigi***

En date du 25 juillet 2024 vers 22 heures, sur la colline Kivumu, zone Mugege en commune Butaganzwa dans la province de Ruyigi, Godelieve Ndikumana âgée de 55 ans, a été assassinée par un groupe de personnes quand elle s’endormait avec son époux, Pascal Kabura âgé de 60 ans, tous membres du parti CNDD-FDD. Selon des sources sur place, le groupe de personnes qui les a attaqués a d’abord donné un coup de matraque à son mari. La femme s’est réveillée et elle est sortie précipitamment pour crier au secours. Elle a reçu des coups de matraque et elle est morte sur-le-champ. Son époux a été dépêché au CDS Murehe où il a été hospitalisé. Les sources sur place indiquent qu'avant qu’il ne s’évanouisse suite au coup de matraque, Pascal avait identifié les visages des dénommés Nyandwi et Minani, ses voisins et également membres du parti CNDD-FDD. Selon les mêmes sources, il avait aucun conflit avec ces tueurs mais ils auraient été corrompus pour commettre ce forfait. Après cet acte ignoble Nyandwi et Minani ont pris le large et n’ont pas été retrouvés. Toutefois, trois personnes ont été arrêtées pour des raisons d’enquête.

***28. Un membre du parti CNL tué en commune et province de Cankuzo***

En date du 27 juillet 2024 vers 8 heures, dans le service d’urgence de l’hôpital de Cankuzo se trouvant au chef-lieu de cette province, Dieudonné Kazobagenda, membre du parti CNL âgé de 33 ans, résidant au quartier Nyarurambi, colline et commune Cankuzo, a succombé à ses blessures lui infligées par Patrice Barankaniye, militaire en pension. Selon des sources sur place, Dieudonné et Patrice se sont querellés et ce dernier a reçu une gifle. Il a riposté et s’est servi du bâton que la victime avait sur lui. La victime a été évacuée à l’hôpital dans la nuit dans un état critique. Le présumé auteur a été arrêté et conduit au cachot du commissariat provincial de police.

***29. Une personne tuée en commune Gashikanwa dans la province de Ngozi***

En date du 28 juillet 2024 vers 20 heures, sur la colline Gatare en commune Gashikanwa dans la province de Ngozi, Dominique Habimfura âgée de 40 ans, a été tué par son fils, Maurice Niyorugira âgé de 20 ans à coup de massue. Selon des sources sur place, Maurice s’est bagarré avec son père après lui avoir refusé d’amener une fille dans la maison familiale. Après avoir perdu connaissance, Dominique a été évacuée vers le CDS de Nyakabanda situé en commune Tangara où il a rendu l’âme. Les mêmes sources ont indiqué que le présumé auteur avait l’habitude de consommer des boissons prohibées. Le présumé auteur a directement pris le large après le forfait mais il a été arrêté par la police dans une famille où il se cachait en commune Gashikanwa, dans la soirée du 29 juillet 2024 et il a été directement transféré à la prison de Ngozi.

***30. Un corps sans vie retrouvé en commune Mutimbuzi dans la province de Bujumbura rural***

En date du 29 juillet 2024, sur la colline Maramvya en commune Mutimbuzi dans la province de Bujumbura rural, un corps sans vie d’une personne non identifiée a été retrouvé dans la rivière Muzazi passant dans cette localité. Selon des sources sur place, les passants qui l’ont retrouvé l’ont repêché de l’eau. Ce corps présentait des plaies et des traces d’une corde au niveau du cou ; ce qui montrait qu’il a été étranglé. Albert Hakizimana, chef de zone Maramvya a ordonné le transport de ce corps sans vie à la morgue de l’hôpital Maramvya et l’enterrement a été fait le lendemain.

***31. Une personne tuée en commune Murwi dans la province de Cibitoke***

En date du 31 juillet 2024, sur la colline Remera, zone Buhayira en commune Murwi dans la province de Cibitoke, Samuel Kabuye, éleveur âgé de 71 ans, a été tué décapité à la machette par des malfaiteurs non identifiés. Selon des sources sur place, Samuel était connu dans la localité comme commerçant de vaches. Au moment du drame, le défunt se rendait au marché de Ndora en commune Bukinanyana de la même province, pour acheter des vaches. Les malfaiteurs l’ont intercepté et l’ont décapité avant de s’emparer de son argent d’un montant de 4.000.000 FBU qui était dans son sac. Six suspects ont été arrêtés par la police dans le cadre d’une enquête judiciaire.

***Bref et sans être exhaustif, au moins 43 personnes ont été tuées et 12 autres personnes ont été blessées au cours du mois de juillet 2024 comme le montre le tableau suivant* :**

***III.2. Tableau synthèse de la répartition des cas d’atteintes au droit à la vie et à l’intégrité physique des personnes par province et par catégories d’auteurs***

|  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- |
| **Catégories**  **d’auteurs**  **Provinces** | ***Militaires*** | | ***Policiers*** | | ***Civils*** | | ***Groupes armés*** | | ***Non identifiés*** | | ***Totaux*** | |
| ***T*** | ***B*** | ***T*** | ***B*** | ***T*** | ***B*** | ***T*** | ***B*** | ***T*** | ***B*** | ***T*** | ***B*** |
| Bubanza | 0 | 0 | 0 | 0 | 1 | 0 | 0 | 0 | 1 | 0 | **2** | **0** |
| Bujumbura Mairie | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | **0** | **0** |
| Bujumbura Rurale | 0 | 0 | 0 | 0 | 2 | 1 | 0 | 0 | 1 | 0 | **3** | **1** |
| Bururi | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | **0** | **0** |
| Cankuzo | 0 | 0 | 0 | 0 | 1 | 0 | 0 | 0 | 1 | 0 | **2** | **0** |
| Cibitoke | 0 | 0 | 0 | 0 | 2 | 0 | 0 | 0 | 18 | 1 | **20** | **1** |
| Gitega | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 1 | 0 | **1** | **0** |
| Karuzi | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 1 | **0** | **1** |
| Kayanza | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 1 | 0 | 0 | 0 | 1 | **0** | **2** |
| Kirundo | 0 | 0 | 1 | 0 | 2 | 0 | 0 | 0 | 1 | 0 | **4** | **0** |
| Makamba | 0 | 0 | 0 | 0 | 1 | 2 | 0 | 0 | 0 | 0 | **1** | **2** |
| Muramvya | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | **0** | **0** |
| Muyinga | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 1 | 0 | **1** | **0** |
| Mwaro | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | **0** | **0** |
| Ngozi | 0 | 0 | 0 | 0 | 2 | 1 | 0 | 0 | 0 | 0 | **2** | **1** |
| Rumonge | 0 | 0 | 0 | 0 | 1 | 1 | 0 | 0 | 1 | 0 | **2** | **1** |
| Rutana | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 1 | 0 | 0 | 0 | 1 | **0** | **2** |
| Ruyigi | 0 | 0 | 0 | 0 | 3 | 0 | 0 | 0 | 2 | 1 | **5** | **1** |
| **Totaux** | **0** | **0** | **1** | **0** | **15** | **7** | **0** | **0** | **27** | **5** | **43** | **12** |

***I***

***V. DES CAS DE VSBG***

Au Burundi, la loi portant prévention et répression des VSBG a été promulguée depuis 2016. Dès lors, des campagnes de sensibilisation en vue de la prévention et de la répression de ce fléau ont été menées à travers tout le pays. Cependant, les cas de victimes de VSBG ne cessent d’être enregistrés malgré l’existence de cette loi et des institutions en charge de la prévention et de la répression des VSBG. Cela étant dit, des enfants, des femmes et même des hommes continuent à subir ces actes ignobles, souvent sous la couverture des autorités administratives et policières qui sont corrompues et qui n’hésitent pas à tremper dans les règlements à l’amiable entre auteur et victime alors que cela est prohibée par la même loi. Outre le règlement à l’amiable, nombreuses sont les autorités corrompues qui aident souvent les auteurs à prendre le large en toute quiétude, ce qui réduit sensiblement le nombre de dossiers à charge des présumés auteurs soumis aux instances judiciaires.

Ainsi, au cours du mois concerné par le présent rapport, au moins deux cas de victimes de VSBG ont été identifiés par les observateurs des droits humains de l’APRODH. Il s’agit de :

***1. Une fille violée en commune Giharo dans la province de Rutana***

En date du 4 juillet 2024 vers 20 heures, sur la colline, zone et commune Giharo dans la province de Rutana, L.N. âgée de 17 ans, travailleuse domestique chez Alexis Nduwayo, enseignant au Lycée communal Saint Joseph se trouvant sur la colline Giharo, a été violée par Fabrice Burakeye, Abbé de la paroisse Giharo dans le diocèse de Rutana. Selon des sources sur place, Alexis et son épouse rentraient vers 20 heures et ont trouvé leur maison fermée ; chose inhabituelle car il était encore tôt. Ils ont alors toqué. La domestique a entendu que ce sont ses patrons qui arrivaient et a ouvert doucement la porte de sa chambre pour faire sortir en catimini l’Abbé Fabrice par la porte de derrière. L’Abbé a fait des manœuvres pour tenter d’étouffer l’affaire avec l’aide d’Alexis Baragonwa, représentant du parti CNDD-FDD sur la colline Giharo. Ce dernier est arrivé sur le lieu et a voulu arrêter ce professeur Alexis Nduwayo, disant que c’est pour des raisons d’enquêtes approfondies sur cette affaire. Vers 21 heures, le professeur a été conduit par la police au cachot de la commune Giharo et dans la foulée, l’Abbé a été caché. Des informations sur ce viol ont circulé partout et sur l’ordre de l’archidiocèse de Gitega, l’Abbé Fabrice a été arrêté dans la matinée du 5 juillet 2024. Il a été conduit au cachot du commissariat de la province de Rutana pour des raisons d’enquête judiciaire.

***2. Une fillette violée en commune et province de Kayanza***

Dans la nuit du 16 au 17 juillet 2024, sur la colline Musave, commune et province de Kayanza, H.N. âgée de 7 ans, a été violée par un homme non identifié. Selon la victime, elle dormait avec Donate Kubwayo, sa belle-mère quand un homme portant une longue veste est venu dans leur chambre et a violé la petite fille. L’enfant a crié au secours mais sa belle-mère n’a pas bougé pour sauver l’enfant. Selon la même victime, le violeur est sorti en toute quiétude après le forfait . Le lendemain, la belle-mère a ordonné à la fillette de ne pas divulguer ce qui lui est arrivé et comme la victime souffrait beaucoup, elle a appelé sa mère qui l’a conduite à l’hôpital de de Kayanza pour bénéficier des soins médicaux. N’ayant pas eu des témoignages de la part de la belle-mère ou d’autres preuves sur ce viol, cette situation a plongé la mère de l’enfant dans un embarras de choix entre le dépôt d'une plainte et le désistement de la plainte.

***V. DES CAS DE TORTURE, DE TRAITEMENTS CRUELS, INHUMAINS ET DEGRADANTS***

La constitution de la République du Burundi, dispose en son article 25 que « tout être humain a droit à la liberté de sa personne, notamment à l’intégrité physique et psychique et à la liberté de mouvement. Nul ne sera soumis à la torture, ni à des peines ou traitements cruels, inhumains ou dégradants ». En dépit de la clarté de cette disposition constitutionnelle, la torture et les traitements cruels, inhumains et dégradants restent monnaie courante au Burundi. Le recours à cette pratique est devenu quasi habituel pour extorquer les aveux au cours de la procédure d’enquête au Burundi. Selon les informations recueillies auprès de la population, ces actes sont souvent perpétrés par les agents du SNR et les jeunes Imbonerakure du parti CNDD-FDD dans l'impunité la plus totale. Ils sont également commis dans la clandestinité et échappent de ce fait à la vigilance des défenseurs des droits humains. C’est pourquoi 6 cas ont été identifiés au cours du mois concerné par le présent rapport par les observateurs de l’APRODH à savoir :

***1. Quatre personnes torturées en commune Mutimbuzi dans la province de Bujumbura rural***

Dans la nuit du 4 au 5 juillet 2024, sur la colline Nyabunyegeri, zone Rubirizi en commune Mutimbuzi dans la province de Bujumbura rural, quqtre personnes dont Cyriaque Nduwimana, responsable du parti CNL sur la colline Nyabunyegeri et Olivier Nshimirimana, chargé de l’idéologie au sein du même partie et dans cette localité, ont été arrêtés et tabassés par des jeunes Imbonerakure dirigés par Jean Marie Bacamurwanko alias Maheke. Selon des sources sur place, les 2 leaders du CNL sont tombés dans un groupe de jeunes Imbonerakure au moment où ils rentraient chez eux. Ils ont été tabassés avant d’être conduits au poste de police de Nyabunyegeri. Selon les mêmes sources, la sœur d’Olivier et son père Joseph Ntirandekura se sont rendus sur les lieux d’arrestation pour s’enquérir de la situation et ont également été tabassés et conduits au poste de Nyabunyegeri. Les quatre inculpés ont été transférés au cachot de la zone Rubirizi de la commune de Mutimbuzi dans la province de Bujumbura rural.

***2. Une personne torturée en commune Nyanza-Lac dans la province de Makamba***

En date du 15 juillet 2024, dans le site des déplacés se trouvant sur la colline Nyabigina, zone Kabonga en commune Nyanza-Lac dans la province de Makamba, Etienne Nyandwi, membre du parti CNL de la composante sociale Twa âgé de 63 ans a été battu et blessé au niveau de la tête, des bras et du dos quand il rentrait chez lui vers 18 heures, dans les environs de la colline Nyamitonga. Il a été tabassé par le dénommé Gipara, membre de la Ligue des jeunes Imbonerakure du parti CNDD-FDD. Selon des sources sur place, le présumé auteur avait reproché à la victime de rentrer tardivement et d'appartenir à la composante sociale Twa. Les sources sur place indiquent que le présumé auteur n’a jamais été inquiété.

***3. Un membre du parti CNL torturé en commune Nyanza-Lac dans la province de Makamba***

En date du 16 Juillet 2024, sur la colline Kabonga en commune Nyanza-Lac dans la province de Makamba, Omar Bucumi, membre du parti CNL, a été blessé suite aux coups de poings et les coups de bâtons lui infligé par des jeunes Imbonerakure dirigés par leurs responsables Oscar Nyandwi et Jean Marie Sabushimike. Il avait été reproché à la victime de collaborer avec les groupes de rebelles. La victime a porté plainte auprès de la PJ du commissariat de Nyanza-Lac mais les malfaiteurs n’ont pas comparu.

***VI. DE LA SITUATION CARCERALE AU BURUNDI***

***VI.1. Tableau de la situation carcérale au 31 juillet 2024***

|  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- |
| **Prison** | **Capacité d’accueil** | **Population pénitentiaire** | **Nombre de prévenus** | | **Nombre de condamnés** | | **Mineurs prévenus** | | **Mineurs condamnés** | | **Evadés** | **Décès** | **Nourrissons** | | **Dossiers saisis** | **Dossiers avec collage photo** | **Taux d’occupation** |
| H | F | H | F | G | F | G | F | G | F |
| Bubanza | **200** | 283 | 78 | 3 | 184 | 18 |  |  |  |  |  |  | 1 | 1 |  | 134 | 141,50% |
| Bururi | **250** | 562 | 346 | 36 | 161 | 19 |  |  |  |  |  |  | 1 | 2 | 123 | 196 | 224,80% |
| Gitega | **400** | 1 709 | 672 | 82 | 864 | 91 |  |  |  |  |  |  | 10 | 8 | 513 | 286 | 427,25% |
| Mpimba | **800** | 5 006 | 3 495 | 266 | 1196 | 49 |  |  |  |  |  |  | 21 | 16 | 230 | 810 | 625,75% |
| Muramvya | **100** | 936 | 296 | 11 | 587 | 42 |  |  |  |  |  |  | 2 | 4 | 16 | 627 | 936,00% |
| Muyinga | **300** | 567 | 102 | 8 | 432 | 45 |  |  |  |  |  |  | 4 | 1 | 200 | 208 | 195,67% |
| Ngozi (F) | **250** | 216 |  | 77 |  | 117 |  | 7 |  | 15 |  |  | 15 | 7 | 25 | 201 | 86,40% |
| Ngozi (H) | **400** | 1 856 | 663 |  | 1193 |  |  |  |  |  |  |  |  |  | 22 | 142 | 464,00% |
| Rumonge | **800** | 1 350 | 546 | 20 | 737 | 47 |  |  |  |  |  |  | 2 |  | 25 | 508 | 168,75% |
| Rutana | **350** | 239 | 113 | 7 | 119 |  |  |  |  |  |  |  |  |  | 138 | 115 | 68,29% |
| Ruyigi | **300** | 913 | 402 | 31 | 439 | 41 |  |  |  |  |  |  | 11 | 5 | 321 | 698 | 304,33% |
| CMCL Ruyigi | **72** | 84 |  |  |  |  | 32 |  | 52 |  |  |  |  |  |  | 74 | 116,67% |
| CMCL Rumonge | **72** | 83 |  |  |  |  | 43 |  | 40 |  |  |  |  |  | 79 | 73 | 115,28% |
| **TOTAUX** | **4 294** | **13 824** | **6713** | **541** | **5912** | **469** | **75** | **7** | **92** | **15** | **-** | **-** | **67** | **44** | **1692** | **4072** | **321,94%** |
|  |  | **6713+541=**  **7 254** | | **5912+469=**  **6 381** | | **75+7=82** | | **92+15=107** | |  |  | **67+44=111** | |  |  |  |

La population pénitentiaire est de 13 824 détenus + 111 nourrissons = 13 935

Le total des prévenus est de 7 254 adultes + 82 mineurs = 7 336

Le total des condamnés est de 6 381 adultes + 107 mineurs = 6 488

***VI.2. Analyse critique de la situation carcérale***

Le monitoring des violations des droits des personnes détenues au cours du mois de juillet 2024 complété par le tableau de la situation carcérale présentée ci-dessus montrent qu’au cours de ce mois, comme au cours des mois et des années précédents, la surpopulation carcérale est très alarmante malgré la mise en application de la grâce présidentielle qui avait apporté une bouffée d’air aux prisonniers des différents établissements pénitentiaires en général et ceux de la prison de Rutana en particulier.

Alors que la capacité d’accueil de toutes les prisons burundaises est restée de 4.294 détenus, 6 maisons carcérales sur un total de 11 prisons que compte le Burundi se démarquent avec une surpopulation carcérale très inquiétante caractérisée par des taux d’occupation très alarmants. Dans l’ordre décroissant, il s’agit des prisons de : Muramvya (936,00%), Mpimba (625,75%), Ngozi Hommes (464,00%), Gitega (427,25%), Ruyigi (304,33%), Bururi (2224,80%). Seules les maisons de détention de Ngozi Femmes et de Rutana ont des taux d’occupation qui sont en dessous de 100% avec respectivement 86,40% et 68,29%.

Il est à noter qu’en date du 30 juin 2024, la prison de Rutana n'avait aucun détenu suite à l’application de la grâce présidentielle. Qui plus est, les CMCL qui avaient, ces derniers mois, des taux d’occupation inférieurs à 100%, ont aujourd’hui dépassé ce taux avec 116,67% pour le CMCL de Ruyigi et 115,28% pour le CMCL de Rumonge. Cela signifie que les mineurs qui commettent des infractions deviennent de plus en plus nombreux et cela dénote une certaine anomie sociale.

Il va s’en dire donc que la surpopulation dans les maisons carcérales au Burundi et la promiscuité qui en découle restent une triste réalité dans notre pays.

***VII. CONCLUSION***

Au terme de ce rapport, l’APRODH note avec beaucoup d’inquiétude et d’indignation que les violations des droits de l’homme continuent à être commis au Burundi mais le gouvernement ne prend pas des mesures appropriées pour y remédier. Certains efforts de procès de flagrance à l’endroit des présumés auteurs des meurtres s’observent dans certains TGI du pays mais un pari reste à gagner pour mettre les auteurs des violations des droits humains hors d’état de nuire. C’est ce qui est à la base de la recrudescence de ce phénomène puisque les auteurs sont rarement inquiétés. Ainsi, le rapport met en évidence une typologie variée des violations des droits humains à savoir : des cas de personnes tuées, d’arrestations arbitraires suivies de détentions illégales, de personnes enlevées et/ou portées disparues, des cas d’exécution sommaire, de torture, de VSBG en général et de viol en particulier. Ainsi, au moins 43 personnes ont été tuées, 38 personnes ont été arrêtées arbitrairement et détenues illégalement, 4 personnes ont été enlevées et/ou portées disparues, 2 personnes ont été victimes des VSBG et 6 personnes victimes des actes de torture, de traitements cruels, inhumains et dégradants.

En ce qui concerne la situation carcérale et les conditions de détention, il s’observe une surpopulation des milieux carcéraux sans commune mesure et une promiscuité sans précédent.

Il est donc évident que l’amélioration de la situation des droits de l’homme au Burundi reste un pari à gagner pour le gouvernement du Burundi. C’est pourquoi, tant que la situation reste comme telle, l’APRODH ne cessera pas de lancer des cris d’alarme. Face à cette situation, l’APRODH formule les recommandations suivantes :

* ***Au gouvernement du Burundi***
* Prendre des mesures appropriées pour arrêter les violations flagrantes des droits humains et sécuriser sa population ;
* Mener des enquêtes rapides et concluantes pour identifier les auteurs des violations des droits humains afin qu’ils soient traduits en justice sans distinction aucune et punis conformément à la loi au cours des procès de flagrance ;
* Mettre un terme aux arrestations et détentions arbitraires en vue de désengorger les établissements pénitentiaires ;
* Mettre en application la mesure de grâce la présidentielle à travers toutes les prisons du Burundi afin de diminuer les taux d’occupation des différentes prisons ;
* Poursuivre les efforts de désengorgement des milieux carcéraux pour tenter de résoudre le problème de la surpopulation carcérale qui mine ces milieux et qui constitue une violation grave des droits fondamentaux des prisonniers ;
* Prendre des stratégies pour rendre disponibles les produits de première nécessité afin de contrecarrer la pauvreté qui risque de mettre à genoux la population et d’anéantir toutes les initiatives en matière de développement du pays ;
* ***Aux PTF***
* Soutenir les initiatives du Gouvernement du Burundi en matière de développement du pays en général et celles liées au maintien de la paix et de la sécurité ainsi qu’à la protection des droits de la personne humaine en particulier ;
* ***A la population***
* Rester sereine et unie, maintenir la cohabitation pacifique et vaquer aux activités de développement et ne pas céder aux manipulations politiciennes ;
* Suivre de près toutes les violations des droits humains afin de les dénoncer auprès des autorités et des défenseurs des droits humains.